

**Cabinet Jean Marie ANDRE**

Expert-comptable D.P.I.E.

Commissaire aux comptes

Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel  
de Besançon

**9 Rue de Faltans**

**25220 ROCHE LEZ BEAUPRE**

Tél. : 03 81 60 52 72

Port : 06 07 65 54 49

E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**FAMILLES RURALES DE SAONE**

**Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901**

**Siège social :**

**Rue des Loupiots**

**25 660 SAONE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES******SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2020*

Aux Sociétaires,

**I - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « *FAMILLES RURALES SAONE* », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II – Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III – Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telle que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **IV – Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

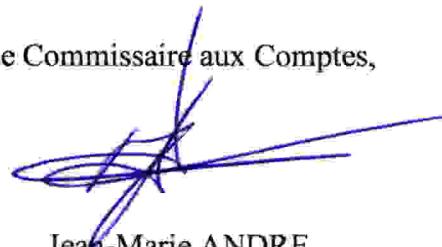
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Roche-Lez-Beaupré, le 2 septembre 2021,

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Marie ANDRE  
Expert-Comptable D.P.L.E.  
Commissaire aux Comptes inscrit

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 20	NET 19	PASSIF	NET 20	NET 19
<b><u>IMMOBILISE</u></b>							
Immobilisations	15 931 €	14 849 €	1 082 €	2 033,46 €	Report à nouveau hors PE	35 169 €	33 596,49 €
Cautions	300 €		300 €	300,00 €	Report à nouveau PE	224 909 €	207 038,40 €
Autres titres	40 €		40 €	39,52 €	Fonds propres	6 308 €	
					Résultat de l'exercice:	42 291 €	25 750,62 €
<b>TOT. ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>16 270,82 €</b>	<b>14 849,34 €</b>	<b>1 421,48 €</b>	<b>2 372,98 €</b>	<b>TOT. FONDS PROPRES</b>	<b>308 677 €</b>	<b>266 385,51 €</b>
<b><u>CIRCULANT</u></b>							
					<b><u>PROVISIONS</u></b>		
Clients et comptes rattachés	13 506 €	1 079 €	12 427 €	13 962,36 €	Provisions pour risques et charges.	100 €	2 468,00 €
Autres créances diverses	55 574 €		55 574 €	68 282,78 €			
					<b><u>DETTES</u></b>		
Disponibilité	319 810 €		319 810 €	226 929,23 €	Dettes fournisseurs	42 487 €	16 751,80 €
Charges constatées d'avance	2 279 €		2 279 €	2 805,17 €	Autres dettes diverses	494 €	492,89 €
					Dettes fiscales et sociales	28 180 €	12 872,12 €
					Dettes financières		
					Découvert		
					Pdt constatés d'avance	11 573 €	15 382,00 €
<b>TOT. ACTIF CIRCULANT</b>	<b>391 189 €</b>	<b>1 079 €</b>	<b>390 990 €</b>	<b>311 879,54 €</b>	<b>TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS</b>	<b>82 835 €</b>	<b>47 968,81 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>407 440 €</b>	<b>15 928 €</b>	<b>391 511 €</b>	<b>314 352,52 €</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>391 512 €</b>	<b>314 352,52 €</b>

## Compte de résultat

du 01/01/20 au 31/12/20

N° des comptes	CHARGES	Réal. annuel	Réal. N-1 annuel
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>24 551,56 €</b>	<b>19 536,82 €</b>
	Alimentation Boisson	4 761,08 €	2 837,99 €
	Fournitures d'activités	1 440,45 €	990,57 €
	Eau Electricité	5 059,68 €	5 014,44 €
	Combustibles et Carburants	2 699,72 €	2 836,35 €
	Fournitures d'entretien	7 292,03 €	5 817,97 €
	Fournitures diverses	3 298,60 €	2 039,50 €
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>36 879,71 €</b>	<b>37 492,55 €</b>
	Sous traiteance repas	13 000,46 €	14 202,92 €
	Locations	-€	
	Entretien et réparation	5 340,73 €	4 754,08 €
	Prime d'assurance	519,52 €	535,55 €
	Services extérieurs divers	19,00 €	
	Loyers et charges locatives locaux	18 000,00 €	18 000,00 €
	Documentation générale (+AVM)	-€	
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>49 762,07 €</b>	<b>53 714,79 €</b>
	Programme pedagogique	984,05 €	1 365,36 €
	Honoraires	20 677,06 €	21 734,40 €
	Frais de déplacement	657,60 €	739,06 €
	Reception restauration	-€	97,77 €
	Hebergement	-€	
	Frais de structure divers	6 286,00 €	4 432,41 €
	Transports	-€	
	MAD du personnel	21 157,36 €	25 345,79 €
<b>63</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>974,87 €</b>	<b>1 083,79 €</b>
	Taxe sur salaire	-€	
	Taxes diverses	974,87 €	1 083,79 €
<b>64</b>	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>237 441,65 €</b>	<b>276 293,14 €</b>
	Formation du personnel	2 748,20 €	3 629,26 €
	Frais divers	-€	
	Medecine du travail	981,83 €	1 013,76 €
	Rémunération du personnel	233 711,62 €	271 650,12 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>3 926,87 €</b>	<b>3 473,33 €</b>
	Subventions accordées	-€	
	Pertes sur créances irrécouvrables	-€	
	Charges diverses de gestion courantes	31,47 €	2,43 €
	Cotisations différents échelons	3 895,40 €	3 469,90 €
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-€</b>	<b>2,98 €</b>
	Interets des emprunts	-€	
	Frais financiers divers	-€	2,98 €
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 010,26 €</b>	<b>1 918,19 €</b>
	Charges exceptionnelles	995,45 €	141,31 €
	Charges sur exercices antérieurs	4 014,81 €	1 776,88 €
	VNC des éléments actifs cedes	-€	
	Charges diverses de gestion courantes	-€	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>1 543,45 €</b>	<b>2 659,64 €</b>
	Dotation aux amortissements	1 354,00 €	2 196,45 €
	Provisions départ en retraite	100,26 €	
	Provision charges et risques divers	89,19 €	463,19 €
	<b>TOTAL</b>	<b>360 090,44 €</b>	<b>395 174,33 €</b>

N° des comptes	PRODUITS	Réal. annuel	Réal. N-1 annuel
<b>70</b>	<b>PRESTATION DE SERVICE</b>	<b>217 906,82 €</b>	<b>258 270,57 €</b>
	CAF PSU	130 439,47 €	154 977,64 €
	Aides FILAJ	-€	-€
	MSA PSO PSU	-€	-€
	MSA PSU	3 065,16 €	5 959,88 €
	Participation des familles	82 128,70 €	94 678,83 €
	Vente de marchandises	-€	-€
	Part. associations MAD personnel	-€	-€
	Remise accordée	-€	-€
	Participations diverses	2 273,49 €	2 654,52 €
	CAF PSO	-€	-€
<b>73</b>	<b>CONCOURS PUBLICS</b>	<b>-€</b>	<b>-€</b>
	Subvention CAF	-€	-€
	Subvention Conseil départemental	-€	-€
	Subvention Conseil régional	-€	-€
	Subventions diverses	-€	-€
	Subvention MSA	-€	-€
<b>74</b>	<b>SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>	<b>147 562,00 €</b>	<b>123 163,80 €</b>
	Subventions Etat	-€	-€
	Subventions communales	-€	-€
	Subventions intercommunales	-€	-€
	Subventions Conseil régional	-€	-€
	Subventions Conseil départemental	-€	-€
	Subventions Communales	117 613,00 €	-€
	Partenaire 1	-€	600,00 €
	Partenaire 2	-€	122 563,90 €
	Subventions nationales	-€	-€
	Subventions CAF	29 949,00 €	-€
	Subventions intercommunales	-€	-€
	Subventions diverses	-€	-€
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>3 993,52 €</b>	<b>3 984,96 €</b>
	UDAF Fds special	185,40 €	213,63 €
	Produits divers de gestion courante	0,12 €	47,33 €
	Cotisations différents échelons	3 808,00 €	3 724,00 €
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>422,27 €</b>	<b>545,80 €</b>
	Produits financiers divers	422,27 €	545,80 €
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 186,18 €</b>	<b>4 840,42 €</b>
	Produits exceptionnels	891,94 €	-€
	Produits sur exercices antérieurs	1 294,54 €	4 840,42 €
	Produits des cessions d'él. actifs	-€	-€
	Quote part de sub. équipement	-€	-€
	Produits exceptionnels	-€	-€
<b>78</b>	<b>REPRISE D'AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 819,12 €</b>	<b>30,28 €</b>
	Reprises sur provision	2 819,12 €	30,28 €
<b>79</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>27 491,57 €</b>	<b>31 088,62 €</b>
	Autres transferts de charges d'exploitation	21 727,12 €	5 537,76 €
	transferts de charges Chorum CPAM	5 764,45 €	25 550,86 €
	<b>TOTAL</b>	<b>402 381,76 €</b>	<b>421 924,85 €</b>

Réalisé

Résultat d'Exploitation :

42 291,34 €

Prix de revient :

9,66 €

Unité d'heure :

37 266,51

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à : SAONE

Le :

Nom et Qualité du signataire :

TISSOT Valérie

Présidente

Exercice clos le 31/12/2020

Durée : 12 mois

Résultat	42 291,34 €
Total du bilan	391 512,00 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

Familles Rurales Saône est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :

- La Structure multi accueil
- Les activités socio culturelles

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

#### 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Covid et fermeture de la structure en mars et reprise le 11/05/2020
- Activité partielle pour les salariés sur la période de mai jusqu'au 30/06/2020
- Mise en place des protocoles d'hygiène donc augmentation des fournitures entretien
- Renouvellement de la délégation service public à compter de septembre 2020.
- Reprise de la directrice de structure PE par Sophie BIDEAUX (en congé parentale depuis février 2020) a 80% en septembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.  
De manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans sauf le matériel de la crèche de 3 à 5ans

L'excédent dégagé à la clôture de l'année 2019 a été affecté conformément à la décision de l'assemblée générale de la façon suivante :

résultat				
Nature	Solde au 01/01/20	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/20
a nouveau association 110001	33 596,49 €	1 572,15 €		35 168,64 €
report a nouveau PE 110003	- €	224 909,00 €		224 909,00 €
report fond dédié salariés 110004				6 307,60 €
report affection du droit 115001	207 038,60 €	- 207 038,60 €		- €
	240 635,09 €	19 442,55 €	- €	266 385,24 €

#### 3 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

IMMobilisations				
Nature	Solde au 01/01/20	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/20
Materiel de bureau et info	3 153,76 €			3 153,76 €
Materiel country	688,00 €			688,00 €
Materiel crèche	10 987,04 €	402,50 €		11 389,54 €
Materiel step	700,00 €			700,00 €
	15 528,80 €	402,50 €	- €	15 931,30 €

Amortissements				
Nature	Solde au 01/01/20	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/20
Materiel de bureau et info	2 299,37 €	292,65 €		2 592,02 €
Materiel country	688,00 €			688,00 €
Materiel crèche	9 807,97 €	1 061,35 €		10 869,32 €
Materiel step	700,00 €			700,00 €
	13 495,34 €	1 354,00 €	- €	14 849,34 €

Autres Titres				
Nature	Solde au 01/01/20	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/20
Autres Titres	39,52 €			39,52 €

Dépot de Cautionnement				
Nature	Solde au 01/01/20	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/20
Depot de Cautionnement	300,00 €		- €	300,00 €

Le solde correspond à la caution Super U

#### Etat des créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Usagers	13 506,00 €	13 506,00 €	- €
Etat et organismes publics		- €	- €
Autres Créesances	55 574,00 €	55 574,00 €	
Créesances fiscales et sociales		- €	
Collectivités locales		- €	- €
Sous total	69 080,00 €	69 080,00 €	- €
Débiteur divers		- €	
Charges constatées d'avance	2 279,17 €	2 279,17 €	
<b>TOTAL</b>	<b>71 359,17 €</b>	<b>71 359,17 €</b>	<b>- €</b>

Une provision pour créances douteuses est passée en 2019. Le solde provisionné est de 840,91 € au 31/12/2020

#### Charges constatées d'avance

Défi informatique	231,53 €
javel barbizier	434,09 €
Pellets pour exercice 2021	1 613,55 €

2 279,17 €

PROVISIONS				
Nature	Solde au 01/01/20	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/20
Pour créances douteuses	1 341,00 €		262,00 €	1 079,00 €
Pour Risque et charges	2 468,00 €	100,00 €	2 468,00 €	100,00 €

#### 4 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

ETAT DES DETTES				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
<u>Dettes financières</u>				
Auprès des organismes de crédit				
Autres emprunts et dettes				- €
Sous total	- €	- €	- €	- €
<u>Autres Dettes</u>				
Fournisseurs	42 487,00 €	42 487,00 €		
Autres dettes		- €		
Personnel	6 766,05 €	6 766,05 €		
Usagers	494,00 €	494,00 €		
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	21 385,39 €	21 385,39 €		
Etat et autres collectivités publiques	29,00 €	29,00 €		
Union, Fédération et org. Associés				
Sous total	71 161,44 €	71 161,44 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>71 161,44 €</b>	<b>71 161,44 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Produits constatés d'avance	11 573,34 €	11 573,34 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>82 734,78 €</b>	<b>82 734,78 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

#### Factures non parvenues :

Facture Cabinet André :	3 120,00 €
CAGB OM	300,00 €
Facture Gaz et eau sept à déc 2020	508,34 €
Facture EDF 03/20 à 12/20	2 619,78 €
Sophralogie	360,00 €

6 908,12 €

Le nombre d'adhérents 2020 déclaré à l'UDAF est de 192 3 382,00 €

La carte d'adhésion pour 2020 est de 19€

Les bénévoles qui ne participent pas à une activité se voit offrir leur carte d'adhérent

		Tarif unitaire	Montant
- cotisations fédérations Nationale :	192	8,60 €	1 651,20 €
- cotisations Fédération BFC	192	1,70 €	326,40 €
Cotisation Fédération Départementale	192	6,50 €	1 248,00 €
- Fonds Développement Nationale :	192	1,90 €	364,80 €

## 5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## REMARQUES DIVERSES

Néant

## CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Compte 6710000 Charges exceptionnelles 995,45 €

ADH BENEVOLES 19 76,00 €  
Régl PSU MSA 4TR2019 919,45 €Compte 672000 Charges sur exercices antérieurs 4 014,81 €  
Adhesions 2020 saisi en 2019 342,00 €  
Régl sur le compte famille 16,12 €  
LEMERCIER Pierre 147,89 €  
ROUSSET BEREST Eemile 2 467,98 €  
GEFC 808,33 €  
Franche Comté dépannage 264,11 €  
reugl PSU - 31,62 €

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Compte 771000 Charges sur exercices antérieurs 891,94 €  
wesco 49,98 €  
udaf chq annulé 152,00 €  
ecart URSSAF 2,01 €  
Litige Netto chq non encaissé 55,03 €  
état prelevement à la source ecart regl 0,08 €  
trop percu 2018 mauvaises heures transmises 632,82 €Compte 772000 Produits sur exercices antérieurs 1 294,54 €  
frais GRUET 1,91 €  
frais GRUET 32,78 €  
bibliotheque 20,00 €  
FAFSEA 0,88 €  
RIGAL NATHALIE 1,00 €  
CAF 157,80 €  
Gaz et Eaux 1 080,17 €

## 6 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres Employés	8,94	0,27
<b>TOTAL</b>	<b>8,94</b>	<b>0,27</b>

## 7 EMPRUNTS EN COURS

Néant

## 8 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Aucun salarié n'est susceptible de partir en retraite dans les 10 ans à venir.